

Procès-verbal du Conseil général du Cerneux-Péquignot

Séance extraordinaire du 2 mai 2023 à la salle communale

Début de la séance : 19h30

Rédaction du procès-verbal : Madame Stéphanie Ischer-Sgobba

Après avoir salué l'assemblée et le public la séance est ouverte par la Présidente du Conseil général, Madame Valérie Mercier.

L'ordre du jour est accepté sans modification.

Ordre du jour
1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 30.05.2022
3. Demande de crédit de 160'000 francs pour la réfection du chemin des Basbelins
4. Information du Conseil communal concernant l'avant-projet de carrière et de décharge aux Etages
5. Informations du Conseil communal
6. Interpellations et questions

1. Appel

Présents :		Excusés / Démissionnaire :
Conseil général :	Conseil communal :	Excusés :
Madame Valérie Mercier Monsieur Kevin Girardin	Madame Anne-Laurence Quadranti Monsieur Charles-André Chopard Monsieur Roger Faivre Monsieur Pierre-André Vuillemez	Monsieur Yvan Botteron Monsieur Thierry Saisselin
Madame Sylvia Amez-Droz Madame Elvina Huguenin-Dumittan Madame Christelle Vuillemez Madame Anaëlle Marguet Monsieur Patrick Reymond Monsieur Florian Sgobba Monsieur Frédéric Simon-Vermot	Administratrice communale: Madame Sarah Chapatte	Démissionnaire : Madame Shadya Quadranti

2. Procès-verbal de la séance du 12.12.2022

Madame Sylvia Amez-Droz a une interrogation concernant le rapport de la commission financière sur la partie relative aux impôts et plus précisément sur le terme conservateur. Monsieur Florian Sgobba lui indique que cela signifie dans le sens de « prudence ».

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par le Conseil général.

3. Demande de crédit de Fr. 160'000 pour la réfection du chemin des Basbelins

Le rapport explicatif a été envoyé au préalable.

Monsieur Roger Faivre explique qu'il y a en effet d'autres travaux tout aussi importants mais que cette demande intervient principalement en raison de la possible construction de villas supplémentaires, qui ferait baisser le taux de subventionnement.

Madame Valérie Mercier interroge l'assemblée sur d'éventuelles interrogations.

Lecture de l'arrêté par la Présidente, Madame Valérie Mercier.

L'arrêté du 2 mai 2023 est accepté à l'unanimité par le Conseil général.

4. Information du Conseil communal concernant l'avant-projet de carrière et de décharge aux Etages

Madame Valérie Mercier revient sur le point en suspens de la dernière séance relatif à la présence de conseillers généraux lors des assemblées, concernés à titre privé par le projet.

Un avis juridique a été demandé à Monsieur Pierre Leu du Service des communes.

Madame Valérie Mercier résume la réponse de Monsieur Leu en indiquant que ça serait illégitime d'exclure quiconque à ce stade. « Il est donc juste pour le moment de procéder ainsi ».

Monsieur Florian Sgobba demande à recevoir la réponse écrite. Madame Sarah Chapatte répond par la positive.

La réponse a été envoyée aux membres du Conseil Général, la voici :

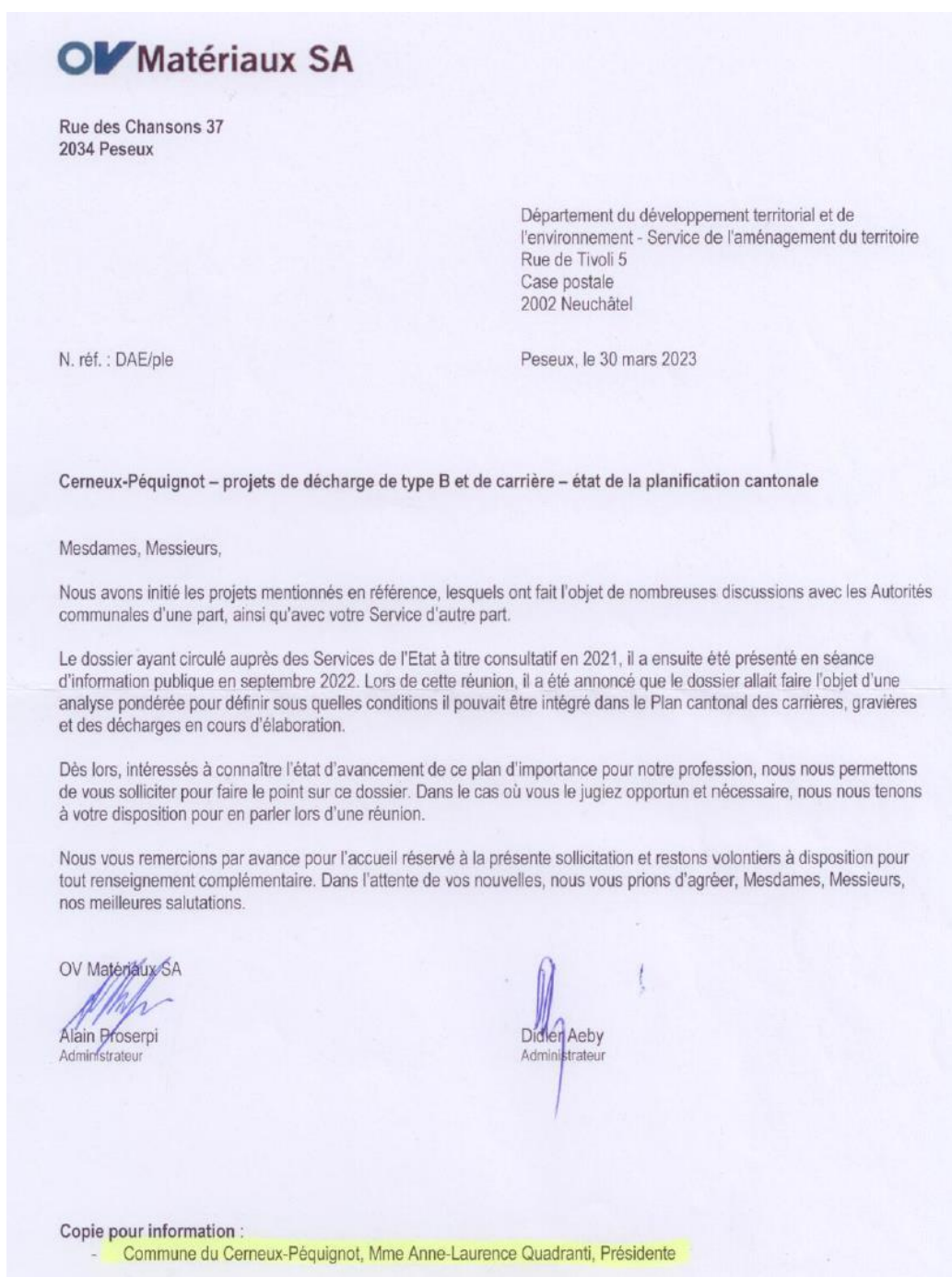
1. Un membre concerné par un point faisant l'objet d'une **information** doit-il se retirer des rangs du Conseil général, oui ou non. **Rép SCOM** : un membre du CG qui a constitué une servitude sur un de ses biens-fonds en faveur du potentiel exploitant de la décharge a un intérêt privé dans le dossier de la carrière et de la décharge des Étages. En conséquence, il ne peut assister à une discussion ou une délibération du CG relative à cet objet. S'il paraît évident qu'il ne peut assister à une discussion relative à une décision que la Commune devra prendre à un titre ou un autre, qu'il s'agisse d'un préavis, d'une décision en matière de planification ou de plan d'affectation ou de permis de construire, la question est moins claire lorsqu'il s'agit d'un rapport d'information. Mais même dans ce cas, et même si le rapport ne fait pas l'objet d'un vote du CG, il nous apparaît indiqué que le membre du CG qui a un intérêt privé dans une affaire qui occupe le CG cède sa place et rejoigne le cas échéant la tribune du public lorsque le CG est saisi d'une affaire – comme c'est le cas ici – dans laquelle il a un intérêt privé. En matière de récusation, il faut être prudent et dès lors qu'un membre a un intérêt privé, qui n'est pas contesté, dans une affaire qui occupe le CG il doit se retirer afin de ne pas influencer d'aucune manière les autres membres du CG et de ne pas donner l'impression à l'extérieur que l'autorité concernée – en l'occurrence le CG, mais ce serait la même chose pour le CC ou une commission - favorise les intérêts privés de ses membres, même s'il n'y a pas de vote au final. Il est possible qu'un rapport d'info donne lieu ou suscite des questions de membres du CG et il est donc préférable que les membres qui ont un intérêt privé à cette affaire n'y assistent pas.

2. Si oui, peut-il rester dans le public ou doit-il sortir de la salle. Si la réponse au point 1 est non et qu'il peut rester à son siège lors d'une information, cette question vaut aussi pour le jour où le CG sera saisi d'une demande et devra délibérer, où devront-ils aller. **Rép SCOM** : effectivement, comme le CG est une autorité qui siège en public, il apparaît que le membre qui doit se récuser parce qu'il a un intérêt privé à une affaire peut assister dans le public à la séance du CG.

Madame Anne-Laurence Quadranti explique que la Commune du Cerneux-Péquignot a reçu en copie 3 courriers concernant l'avant-projet de la carrière, soit :

1. D'OV Matériaux SA à l'attention du Service de l'aménagement du territoire, du 30 mars 2023.
2. Du Service de l'aménagement du territoire à l'attention d'OV Matériaux, du 17 avril 2023.
3. Du Conseil d'Etat à l'attention de l'association « Sauvons le Cerneux-Péquignot », du 5 avril 2023.

Elle procède à la lecture des 3 courriers.



OV Matériaux SA
A l'att. de MM. Proserpi et Aeby
Rue des Chansons 37
2034 Peseux

Personne de contact : E. Di Nicola
T 032 899 67 86
E erica.dinicola@ne.ch
N/REF. : Géologie AL 2313

Neuchâtel, le 17 avril 2023

Cerneux-Péquignot – projets de décharge de type B et de carrière – état de la planification cantonale

Messieurs,

Nous accusons réception de votre courrier du 30 mars 2023, celui-ci a retenu notre meilleure attention.

Votre courrier pose diverses questions concernant le plan directeur sectoriel des matériaux minéraux intégrés (PDS GIMM) et son état d'avancement.

Cet instrument de planification cantonale, en cours d'élaboration, vise à établir l'inventaire des exploitations existantes et d'analyser les volumes exploités en moyenne annuelle par ces exploitations. À partir de là, nous essayerons de définir les besoins cantonaux à long terme. À ce propos, nous solliciterons prochainement Mme Armance Broillet pour la vérification de nos chiffres sur les volumes d'extraction et de remblais autorisés et les moyennes annuels d'extraction et de remblayage pour l'ensemble de vos exploitations.

Concernant le calendrier du PDS GIMM, une première version sera terminée cet été et sera mise en consultation publique dans le courant de l'automne. Vous pourrez donc en prendre connaissance à ce moment-là et faire part de vos remarques.

Jusqu'au résultat de la consultation publique, nous ne sommes pas en mesure de pouvoir vous donner notre préavis formel concernant la poursuite de votre projet au lieu-dit Les Étages. Nous vous demandons donc d'être patients jusqu'à la finalisation du PDS GIMM.

Nous restons à disposition pour tout complément d'information et nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

L'aménagiste cantonal



Dominique Bourquin

Cheffe de la section aménagement local



Erica Di Nicola

Copie

Commune du Cerneux-Péquignot, Mme Anne-Laurence Quadranti, Présidente
SPCH-OEDN, M. Giona Preisig
SENE, Mme Micheline Duruz

LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE NEUCHÂTEL

Monsieur Pascal Gauthier
Président de l'Association « Sauvons le
Cerneux-Péquignot »
Le Village 2a
2414 Le Cerneux-Péquignot

Pétition au Conseil d'État « Sauvons Le Cerneux-Péquignot »

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les pétitionnaires,

Le Conseil d'État a bien reçu la pétition susmentionnée forte de 817 signatures. Elle a retenu toute notre attention.

Comme déjà communiqué, le Département du développement territorial et de l'environnement est en train d'établir un plan directeur cantonal sectoriel de la gestion intégrée des matériaux minéraux (ci-après PDS GIMM) qui s'inscrit dans la volonté de disposer d'instruments (planification, bases de données, bases légales, critères, etc.) permettant de gérer les matériaux minéraux à l'échelle cantonale ou régionale de manière durable et à long terme. Tant que le PDS GIMM n'est pas finalisé, aucune nouvelle exploitation ne sera autorisée. Le PDS GIMM sera mis en consultation dans le courant de cette année, il prévoit un processus d'information et de participation de la population dans le cadre duquel, vous serez invité-e-s à vous exprimer.

À ce stade, nous ne sommes pas en mesure de répondre à vos questionnements, le PDS GIMM étant en cours d'élaboration. De plus, aucun dossier formel de plan d'extraction n'a été déposé par votre commune auprès du service de l'aménagement du territoire conformément à l'article 5 de la loi cantonale sur l'extraction de matériaux. Il serait donc prématuré de s'exprimer.

Par contre, nous pouvons vous assurer que nous veillons à ce que nos planifications ainsi que tous les projets d'extraction respectent l'ensemble des lois régissant le territoire et particulièrement les articles 10a et suivants de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement. Cette dernière prévoit que des études d'impact sur l'environnement soient établies afin de garantir que toutes les questions environnementales soient bien prises en compte.

Nous prenons bonne note de votre pétition et de vos arguments pour la poursuite des travaux en lien avec le PDS GIMM.

En espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les pétitionnaires, mes salutations distinguées.

Neuchâtel, le 5 avril 2023

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND



Handwritten signature of the chancelière, S. Despland.

Madame Anne-Laurence Quadranti, indique qu'à ce stade, la Commune du Cerneux-Péquignot attend la mise en consultation de l'avant-projet.

5. Informations du Conseil Communal

Parc Naturel Régional du Doubs

Monsieur Pierre-André Vuillemez explique à l'assemblée que le Parc Naturel Régional du Doubs comprend quinze communes. Les voici, d'ouest en est : Le Locle et La Chaux-de-Fonds dans le canton de Neuchâtel, La Ferrière dans le canton de Berne, ainsi que Les Bois, Le Noirmont, Muriaux, Les Breuleux, Saignelégier, Les Enfers, Montfaucon, Soubey, Les Genevez, Lajoux, Saint-Brais et Clos du Doubs dans le canton du Jura.

Il y a déjà 10 ans, ils ont pensé à intégrer d'autres communes, en commençant par La Sagne, Brot-Plamboz (qui a refusé), La Brévine, Le Cerneux-Péquignot et La Chaux-du-Milieu. Cela a pris du temps pour mettre en place et répondre aux exigences.

Si La Commune du Cerneux-Péquignot souhaite faire partie du Parc Naturel Régional du Doubs, la période concernée est prévue pour 10 ans.

Il explique que les agglomérations ne peuvent pas faire partie du parc, donc il s'agit que des parties des villes qui touchent le Doubs.

Monsieur Pierre-André Vuillemez : « La commune est dubitative. Il y aura beaucoup de paperasse et peut-être des contraintes comme des restrictions sur les permis de construire ».

Il explique que la commune du Cerneux-Péquignot devra payer CHF 3.- par personne et par année pour faire partie du Parc Naturel Régional du Doubs.

« Pour des questions de solidarité avec les communes de La Brévine et de La Chaux-du-Milieu, nous avons continué les discussions. Il faut qu'il y ait une continuité au niveau du territoire ».

Le Locle et La Chaux-de-fonds ont fait des demandes pour ajouter les parties ouest.
« Donc il y aurait la continuité du territoire des deux côtés ».

Il continue les explications en indiquant qu'une étude paysagère devait être effectuée, qui comprend tous les relevés, les éco-réseaux etc. Il explique que tous les relevés étaient en ordre, mais que la commune de La Chaux-de-Fonds a décidé d'engager des stagiaires. Mais cela a coûté CHF 23'000.-, pris en charge la moitié par l'Etat et le reste par les communes qui souhaiteraient y entrer.

« Ils ont fait des calculs savants, pour arriver à CHF 27.- pour le Cerneux-Péquignot. »

Il informe avoir reçu un courrier de la Région Montagnes neuchâteloises. Le Conseil communal a répondu qu'il n'était pas favorable, mais ce n'est pas une décision définitive.

Il indique que si l'exécutif décide de poursuivre le processus, le Conseil général doit valider ou non en juin l'entrée dans le Parc.

Monsieur Pierre-André Vuillemez informe que les communes de La Sagne, des Ponts-de-Martel et la Chaux-du-Milieu ont décidé d'aller de l'avant. La Brévine a refusé. Les Planchettes en faisaient partie mais ont décidé de se retirer, en raison de contraintes au niveau de demandes de financement.

Monsieur Florian Sgobba demande : « Quels sont les avantages que pourrait avoir la commune à rejoindre le Parc Naturel ? Car j'ai entendu uniquement des arguments contre ».

Madame Anne-Laurence Quadranti répond : « Le label pour la vente directe, une meilleure visibilité pour le tourisme, de la publicité sur les produits ».
Elle explique que le but n'était pas de faire différemment des autres communes, si c'était dans l'idée d'un attrait pour la vallée en elle-même.

Madame Quadranti relève également que la Commune ne trouve pas qu'au niveau géographique ce soit le plus parlant et ne voit pas d'attrait concret pour Le Cerneux-Péquignot.

Monsieur Florian Sgobba demande si cela pourrait concerner la protection de la nature.

Madame Anne-Laurence Quadranti répond que « Neuchâtel tourisme aurait plus de sens que ce parc ».

Madame Elvina Huguenin-Dumittan indique que Neuchâtel Vins et Terroir serait peut-être plus adapté et ajoute qu'au niveau géographique, le Parc du Doubs ce n'est pas le plus parlant et « niveau sauvegarde de l'environnement on n'a pas besoin d'eux ».

Monsieur Florian Sgobba demande pourquoi le village des Ponts-de-Martel y serait favorable par exemple. Monsieur Pierre-André Vuillemez répond qu'ils ont un intérêt concernant Les Marais et le tourisme y relatif.

Monsieur Roger Faivre formule sa crainte concernant ce projet : « Nous sommes toujours en train de nous battre pour garder nos lopins de terre, pourquoi mettre cela en mains des autres ».

Monsieur Frédéric Simon-Vermot fait part de son avis en indiquant qu'il ne voit pas l'utilité concernant le patrimoine naturel ni d'avantages qui seraient intéressants pour la commune.

Monsieur Patrick Reymond relève que si c'est pour le tourisme, ce n'est pas nécessaire, il est déjà bien conséquent selon lui. « C'est le début des désagréments de rentrer là-dedans, cela va provoquer des frais ».

Madame Valérie Mercier soulève que c'est bien d'avoir continué les négociations pour ne pas être le frein des autres communes.

Monsieur Frédéric Simon-Vermot demande si on peut voter ce soir. Monsieur Vuillemez répond que non, mais qu'il est possible de donner son avis. « On peut enterrer le projet avec notre avis défavorable ».

Les membres du Conseil Général et Communal émettent un avis défavorable.

Monsieur Pierre-André Vuillemez termine en indiquant qu'il va écrire pour faire part de l'avis défavorable de la Commune du Cerneux-Péquignot concernant l'entrée au Parc Naturel Régional du Doubs.

Réflexion sur la fusion des communes

Madame Anne-Laurence Quadranti informe qu'un questionnaire concernant ce projet de fusion va être envoyé prochainement aux citoyens.

Elle indique que le rapport d'information relatif à cette réflexion pourra être consulté sur le site Internet des 3 communes.

Monsieur Couchepin recevra les questionnaires des 3 communes et effectuera une statistique par village.

Selon Madame Anne-Laurence Quadranti, les questions sont plutôt fermées et elle encourage les gens à s'exprimer sur la question.

Réfection de divers chemins

Monsieur Roger Faivre informe l'assemblée que les travaux de réfection des chemins seront effectués par l'entreprise Colas. Pour les Basbelins les travaux seront effectués en juin. Pour la réfection des chemins du Maix-Rochat et Maix-Bailod cela dépendra du planning de l'entreprise mandatée.

Monsieur Patrick Reymond intervient en indiquant que ces travaux devraient être évités pendant la période des foins. Monsieur Roger Faivre réplique « Il va falloir aussi mettre du nôtre, mais ça sera fait au mieux ».

Madame Elvina Huguenin-Dumittan s'interroge sur les chemins dont nous parlons. Monsieur Roger Faivre le lui précise.

6. Interpellations et questions

Néant.

La séance est clôturée à 20h20

Le Cerneux-Péquignot, le 2 mai 2023

La Présidente
Valérie Mercier

Le secrétaire
Yvan Botteron